

Commune de Saint Rémy aux Bois

Compte rendu de la séance du vendredi 24 novembre 2023

Présents :

Monsieur ANDRE VIGNERON, Madame NATHALIE CHIARAVITA, Monsieur JEROME CORBE, Monsieur Florent CLAUDON, Monsieur GERARD HOUPERT, Monsieur Nicolas TEISSIER, Monsieur Franck VIGNERON

Ordre du jour:

- Bons de fin d'année
- CC3M : rapport sur le prix et la qualité d'assainissement collectif 2022
- Pont de Loro
- Affaires diverses (projet de rénovation de logements, terrains communaux, etc...)

Délibérations du conseil:

BONS ACHAT FIN D ANNEE 2023 (2023_023)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer un bon d'achat, réservés aux personnes de – de 16ans, et aux + de 70 ans, et ayant résidées dans la commune de St Remy aux bois depuis le 1er janvier de l'année en cours. Sauf exception pour les nouveaux nés, nés pendant l'année dont les parents résident dans la commune depuis le 1er janvier.

Bons d'achats de 35€ carte Leclerc ou épicier Grosjean suivant administrés

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 6232.

AUTORISE le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 (2023_024)

Monsieur le Maire présente le rapport sur le Prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

Au vu des éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport sur le Prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

APPROBATION du rapport sur le Prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022

PONT DE LORO REPARTITION DES TRAVAUX (2023_025)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 août 2023 dans laquelle le conseil municipal avait fixé la répartition des coûts des travaux pour à hauteur de 25 % pour Saint Rémy aux Bois et 75 % pour Saint Boingt

Vu les échanges entre les 2 communes

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE donc la répartition du coût des travaux à hauteur de 30 % pour Saint Rémy aux Bois et 70 % pour Saint Boingt

PRECISE qu'une convention sera signée entre les 2 communes ultérieurement

Affaires diverses :

Bâtiment communal : en cours

Aire de jeux : mise en place de gravillons autour des jeux avec pourtour en bois pour limiter l'espace gazon et jeux

Illuminations : pose de guirlandes

La séance est levée à 22h15